

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 juin 2020

Nombre de membres afférents : 19

En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 19

Date de la Convocation : 11/06/2020

Date d'affichage : 11/06/2020

L'an deux mil vingt et le seize juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - Christophe GRANGER- Mathilde SAVARY- GAUTHIER Laurent- Véronique AUGIZEAU- Jean GRANGER- Alexandra CHABANIS- Laure DUCHAMP- David MAGNET- Joël MALIGNIER- Jean- Luc MONTAGNER- Marylin MOUTET- Daniel PEYROL- Céline POIRRIER- Aurèlie SYLVESTRE- Patrice TETARD.

Excusés : Nathalie MARECHAL (pouvoir donné Mylène DELORME)

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

Délibération 2020-048 : Demande complémentaire de subvention auprès du Département de la Drôme pour les travaux de consolidation, de sauvegarde et de mise en sécurité de la maison Daudel.

Monsieur le Maire rappelle la demande de subvention formulée à l'été 2019 auprès du Conseil Départemental concernant les travaux de consolidation du rempart sud ainsi que le poste de garde. Les travaux étaient estimés à 248 115, 00 € HT soit 297 738 € TTC.

Le séisme du 11 novembre 2019, de magnitude 5,4 sur l'échelle de Richter, a provoqué d'importants désordres sur certains édifices du Vieil Allan.

En effet, cet édifice a vu un pan entier du mur de la maison Daudel est tombé suite au tremblement de terre et il est indispensable de réaliser des travaux de consolidation, rejointoiement de fissures de manière à ce que les voûtes retrouvent un aspect leur permettant de mettre en valeur le site en toute sécurité.

Le cabinet ARIES a présenté une étude sur ces édifices permettant de définir les travaux à réaliser et une enveloppe financière estimée.

Compte tenu du montant estimatif de 248 115, 00 € HT pour les remparts et le poste de garde et de 270 694 € HT pour la maison Daudel, Monsieur le Maire propose de bâtir un plan de financement en accord avec l'association Allan Pierres et Mémoires (cf tableau ci- après).

Toutefois, ce plan de financement ne saurait être définitif à ce jour en l'absence de la connaissance du montant des assurances et de l'aide exceptionnelle accordée par la DRAC au titre du séisme. Le montant restant à la charge de la Commune pourrait être alors diminué.

Enfin, le Conseil Municipal par délibération en date du 18 février dernier a approuvé une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du contrat de ruralité.

	DEPENSES (en € HT)	RECETTES (en € HT)
Frais de Maîtrise d'œuvre	8 500	
Remparts et poste de garde	248 115	
Conseil Départemental (25%)		62 029
DRAC (27, 5%)		68 232
Complément SEISME		
Maison Daudel	270 694	
Conseil Départemental (25%)		67 674
DRAC (27, 5%)		74 441
Contrat de ruralité (forfait)		118 000
TOTAL	527 309	390 376
Fonds propres (Sans FCTVA)	136 933	

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé précédent,
Après en avoir délibéré,

- **D'approuver** le programme de l'opération citée en objet et de lancer les consultations de travaux y afférentes et la proposition de Monsieur le Maire quant à la meilleure utilisation des fonds disponibles sur le budget annexe « Vieil Allan » en accord avec l'association Allan Pierres et Mémoire selon le plan de financement présenté ci-avant.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental de la Drôme, l'attribution d'une subvention au titre de la conservation du Patrimoine.
- **De charger** Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toutes les dispositions utiles à l'exécution de cette délibération

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire,

Yves COURBIS

